



Faculté

de **théologie catholique**

Université de Strasbourg

Version du 11 octobre 2024 10:09

Les mises à jour se trouvent sur le site de la Faculté :

<https://theocatho.unistra.fr>



INSTITUT DE DROIT CANONIQUE

GUIDE PÉDAGOGIQUE

2024-2025

Ce guide a pour vocation de présenter les différentes formations et diplômes de droit canonique que propose la Faculté.

Vous y trouverez des informations sur vos démarches, les modalités d'examens, les coordonnées des enseignants, etc.

Les informations de ce guide sont communiquées sous réserve de modifications susceptibles d'intervenir tout au long de l'année universitaire.

ÉDITION 2024

Imprimerie DALI / UNISTRA

Sommaire

SOMMAIRE	2
PRESENTATION.....	4
DIPLOMES NATIONAUX	4
DIPLOMES CANONIQUES	5
DIPLOME D'UNIVERSITE (DU).....	5
INFORMATIONS PRATIQUES	6
PERSONNELS DE LA FACULTE	6
SITES INTERNET	8
CALENDRIER 2024-2025	9
BIBLIOTHEQUES ET DOCUMENTATION	10
RESEAU ALUMNI	14
SE LOGER A STRASBOURG.....	14
CONDITIONS D'ACCES ET INSCRIPTION.....	17
CONDITIONS D'ACCES.....	17
INSCRIPTIONS.....	18
ACCES AUX COURS	19
ÉLÉMENTS OPTIONNELS*	19
ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025.....	19
ORGANISATION DES ETUDES	20
LES STAGES	20
CAPACITE DE DROIT CANONIQUE.....	22
PROGRAMME.....	22
MODALITES D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (MECC)	24
LICENCE DE DROIT CANONIQUE	25
LES COURS DE LICENCE L-S5	25
LES COURS DE LICENCE L-S6	27
COURS PAR SEMESTRE	31
MODALITES D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES.....	33
MASTER DE DROIT CANONIQUE.....	36
CALENDRIER DES SESSIONS	36
LES COURS DE MASTER DE DROIT CANONIQUE M-S1	37
LES COURS DE MASTER DE DROIT CANONIQUE M-S2	39
LES COURS DE MASTER DE DROIT CANONIQUE M-S3	42
LES COURS DE MASTER DE DROIT CANONIQUE M-S4	44
MODALITES D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES.....	46

NOTES PERSONNELLES..... 49

Présentation

La Faculté de théologie catholique de l'Université de Strasbourg propose, par l'intermédiaire de l'Institut de droit canonique (IDC), une formation complète en droit canonique, sanctionnée par des diplômes de l'État français pouvant être reconnus, sous conditions, par l'Église en vertu d'accords internationaux liant l'État français au Saint-Siège.

L'Institut de droit canonique a été créé par arrêté rectoral le 13 décembre 1920, à l'initiative de Mgr Victor Martin, et approuvé par le Commissaire Général de la République le 14 février 1921. Après être devenu Institut d'université par décret ministériel du 30 novembre 1956, il a été réintégré à la Faculté de théologie catholique en 1970.

En raison des spécificités qui caractérisent l'Institut de droit canonique de Strasbourg, le cursus d'études répond aussi bien aux exigences scientifiques de l'Université française qu'à celles exprimées dans les textes canoniques en vigueur.

Diplômes nationaux

Licence en droit canonique

La Licence en droit canonique se prépare par un système combiné de sessions sur place et d'enseignement à distance (EAD). La formation spécialisée en droit canonique se fait au cours des deux derniers semestres de la Licence (L-S5 et L-S6). Elle introduit à l'histoire des sources du droit canonique et vise une connaissance générale du droit canonique en vigueur dont on acquiert les méthodologies spécifiques. Sont en particulier commentés de manière suivie les deux Codes de droit canonique, latin de 1983 et oriental de 1990.

Master en droit canonique

Le Master en droit canonique offre une formation scientifique approfondie en droit canonique. La formation est organisée par sessions sur place et par enseignement à distance (EAD) pour les deux premiers semestres du Master (M-S1 et M-S2), et sous forme de sessions mensuelles bloquées sur place pour les 3^e et 4^e semestres (M-S3 et M-S4). Cette formation par et à la recherche s'appuie sur un *Axe de recherche en droit canonique*, intégré à l'équipe « *Droits et religions* » de l'UMR 7354 DRES (CNRS/Université de Strasbourg). Elle s'adresse aux personnes souhaitant acquérir une formation poussée dans le domaine de la science canonique. Les débouchés professionnels sont notamment la recherche et l'enseignement, les institutions religieuses, les associations, les professions juridiques, les institutions internationales, les organisations non gouvernementales (ONG)...

Doctorat en droit canonique

Le Doctorat en droit canonique se prépare dans le cadre de l'École Doctorale de Théologie et Sciences Religieuses (ED270) de l'Université de Strasbourg. Il permet d'accéder au corps des maîtres de conférences et peut conduire à l'Habilitation à diriger des recherches (HDR), qui sanctionne la reconnaissance du haut niveau scientifique d'un candidat et de sa capacité à encadrer de jeunes chercheurs, permettant ainsi d'être candidat à l'accès au corps des professeurs des universités.

Diplômes canoniques

L'Institut de droit canonique, inséré dans la Faculté de théologie catholique de l'Université de Strasbourg, offre une formation complète en droit canonique, sanctionnée par des diplômes de l'État français (système LMD). Certains de ces diplômes peuvent être reconnus, sous conditions, par l'Église catholique, permettant l'obtention des grades canoniques correspondants :

- Le Master en droit canonique (5 ans ou 10 semestres) peut être reconnu comme **Licence canonique en droit canonique**, à condition d'avoir le prérequis théologique et philosophique de 2 ans ou 4 semestres.
- Le Doctorat, spécialité « droit canonique », peut être reconnu comme **Doctorat canonique en droit canonique**, à condition d'avoir obtenu la Licence canonique en droit canonique et validé une année d'habilitation à préparer une thèse de doctorat canonique en droit canonique.

Diplôme d'université (DU)

Capacité en droit canonique

La Capacité en droit canonique, diplôme de l'Université de Strasbourg (DU), atteste une connaissance très générale du droit canonique et offre une introduction aux disciplines dont l'étude approfondie exige une formation supérieure. La préparation à la Capacité en droit canonique est assurée par enseignement à distance (EAD). La durée de la préparation est d'une année. La Capacité en droit canonique ne donne pas accès de droit à la Licence de droit canonique.



Informations pratiques

Faculté de théologie catholique

Institut de droit canonique

Palais universitaire

Service administratif

Bureau 43 (Rez-de-chaussée, 1^{er} couloir à droite)

9 place de l'Université - BP 90020

67084 STRASBOURG CEDEX

<http://theocatho.unistra.fr>

Ouvert au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Personnels de la Faculté

L'équipe pédagogique

Marc Aoun , PR Droit canonique, Directeur de l'IDC 9 place de l'Université – 67084 Strasbourg	03 68 85 68 31 aounm@unistra.fr
Ataa Denkha , MCF Droit canonique 9 place de l'Université – 67084 Strasbourg	03 68 85 68 31 a.denkha@unistra.fr
Thibault Joubert , MCF Droit canonique 9 place de l'Université – 67084 Strasbourg	03 68 85 64 15 tjoubert@unistra.fr
Alphonse Ky-Zerbo , MCF Droit canonique 9 place de l'Université – 67084 Strasbourg	03 68 85 64 25 kyzerbo@unistra.fr
Françoise Curtit , UMR 7453 DRES	03 68 85 61 10 fcurtit@unistra.fr
Melina Douchy-Oudot , PR Droit privé Faculté de droit de Toulon	melina.douchy-oudot@univ-tln.fr
Frédéric Libaud , Vice-official, Officialité de Strasbourg 16 rue Brûlée – 67081 Strasbourg	f.libaud@unistra.fr
Sébastien Lutz , Agrégé de lettres classiques 1 Pl. du Château - 67061 Strasbourg	sebastien.lutz@espe.unistra.fr
Francis Messner , Pr conventionné unistra MISHA – 5 allée du général Rouvillois – 67000 Strasbourg	03 68 85 62 77 fmessner@unistra.fr
Céline Pauthier , PR Histoire du droit 1 place d'Athènes – 67045 Strasbourg Cedex	03 68 85 82 42 celine.pauthier@unistra.fr
Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu , PR Histoire du droit 1 place d'Athènes – 67045 Strasbourg Cedex	j.tufferyandrieu@unistra.fr

Permanence des enseignants

Marc Aoun	sur rendez-vous (bureau 30)
Thibault Joubert	sur rendez-vous (bureau 30)
Alphonse Ky-Zerbo	sur rendez-vous (bureau 30)
Ataa Denkha	sur rendez-vous (bureau 30)
Frédéric Libaud	sur rendez-vous
Sébastien Lutz	sur rendez-vous
Francis Messner	sur rendez-vous (MISHA, bureau 271)
Céline Pauthier	sur rendez-vous
Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu	sur rendez-vous

L'équipe administrative

Scolarité

Droit canonique Licence et Master	Célia Fuhro http://assistance-etudiant.unistra.fr 03 68 85 68 23
Droit canonique Capacité	Hélène Venchiarutti http://assistance-etudiant.unistra.fr 03 68 85 69 23
Doctorat en droit canonique	Michèle Hassani mhassani@unistra.fr 03 68 85 68 41



Sites Internet

- **Université de Strasbourg** <http://www.unistra.fr/>
- **Faculté de théologie catholique** <https://theocatho.unistra.fr/>
- **Institut de droit canonique** <https://theocatho.unistra.fr/idc/accueil/>
- **UMR 7354 DRES** <http://dres.misha.cnrs.fr/>
- **École doctorale de théologie et sciences religieuses** <http://ed.theologie.unistra.fr/>
- **Revue de droit canonique** <http://www.droitcanon.com/>

The screenshot shows a web browser window displaying the homepage of the Institut de droit canonique (IDC) at the University of Strasbourg. The browser's address bar shows the URL theocatho.unistra.fr/idc/accueil/. The page has a dark header with the IDC logo and navigation links. The main content area is white and contains a welcome message, a list of services, and a sidebar with 'Agenda' and 'Actualités' sections. The footer contains contact information for the Faculty of Catholic Theology.

Accueil - Institut de droit canonique

Accueil → Institut de droit canonique | IDC

Bienvenue sur le page de l'Institut de droit canonique (IDC), UMR, intégré à la faculté de théologie catholique de l'université de Strasbourg, depuis une formation comptant une centaine d'années. Ses missions, ses buts et ses valeurs, ses membres par des diplômés de l'IDC peuvent être reconnus, sous conditions, par le Saint-Siège.

L'Institut de droit canonique a été créé par arrêté ministériel le 10 décembre 1965, à l'initiative de son directeur fondateur, et approuvé par le Sacré Collège le 14 février 1967. Après deux décennies marquées d'incertitude par différents ministères de la République, il a été réintégré à la Faculté de théologie catholique en 1985.

En raison des particularités qui caractérisent l'Institut de droit canonique de Strasbourg, le cursus d'études n'est pas aussi bien que les autres cursus de l'université. Cependant, qu'il s'agisse de la Faculté de théologie catholique ou de l'Institut de droit canonique, les formations d'enseignement supérieur sont reconnues et approuvées dans le cadre de la reconnaissance, sans la double dimension théologique (droit) des sciences du droit et des institutions ecclésiastiques et civiles (droit de droit canonique) dans et envers, toutes les religions.

Les activités professionnelles sont réalisées dans le cadre de l'enseignement, les conférences religieuses, les associations, les professions juridiques, les institutions internationales, les organisations non gouvernementales (ONG).

Bonne lecture sur le IDC

Agenda

Accueil → Institut de droit canonique

Accueil → Offres de formation

Accueil → Recherche

Accueil → Bibliographie

Accueil → Contact

Actualités

Accueil → Institut de droit canonique

Faculté de théologie catholique
 11 rue de l'Université - 67000 Strasbourg - France
 Tél : +33 (0)3 88 88 88 88

Université de Strasbourg - 67000 Strasbourg - Tél : +33 (0)3 88 88 88 88 - www.unistra.fr/ - contact@unistra.fr - univ@unistra.fr - univ@unistra.fr

Site web réalisé par le [service informatique de l'IDC](http://www.droitcanon.com/) - contact@idc.unistra.fr - www.droitcanon.com/

Calendrier 2024-2025

2024

Lundi 30 septembre 2024 : 9h-12h examens oraux de Master 1^{re} année M-S2 (2^e session du 2^e semestre), 2^e session du M-S4 et 2^e session de Capacité en droit canonique - Palais Universitaire.

Lundi 30 septembre au vendredi 4 octobre 2024	Sessions de Licence (L-S5) et de Master 1 (M-S1)
Mercredi 25 au vendredi 27 septembre 2024	Sessions de Master 2 (M-S3)
Mardi 22 au vendredi 25 octobre 2024	
Lundi 25 au vendredi 29 novembre 2024	
Mardi 17 au vendredi 20 décembre 2024	
Mardi 5 novembre 2024 (à 19h - en visioconférence)	Session mi-parcours 1er semestre de Licence
Jeudi 7 novembre 2024 (à 19h - en visioconférence)	Session mi-parcours 1er semestre de Master 1

2025

Lundi 13 janvier 2025 (9h-12h et 14h-17h) Palais Universitaire	Épreuves orales de Licence L-S5 et épreuves orales de Master 1^{re} année M-S1 (1 ^{re} session du 1 ^{er} semestre).
Mardi 14 au vendredi 17 janvier 2025	Sessions de Licence (L-S6) et de Master 1 (M-S2)
Lundi 27 au vendredi 31 janvier 2025	Épreuves de Master 2 ^e année M-S3 (27 janvier) et session de Master 2 ^e année M-S4 (28 au 31 janvier)
Mardi 25 au jeudi 27 février 2025	Sessions de Master 2 (M-S4)
Mercredi 26 au vendredi 28 mars 2025	Sessions de Master 2 (M-S4)
Mardi 4 mars 2025 (à 19h - en visioconférence)	Session mi-parcours 2 ^e ème semestre de Licence
Jeudi 6 mars 2025 (à 19h - en visioconférence)	Session mi-parcours 2 ^e ème semestre de Master 1
Jeudi 22 mai 2025 (8h-12h)	Épreuve écrite de Capacité (1 ^{re} session) et Épreuve écrite de Licence L-S6 - Palais Universitaire.
Jeudi 22 au vendredi 23 mai 2025 (9h-12h et 14h-17h) Palais Universitaire	Épreuves orales de Capacité (1 ^{re} session), Épreuves terminales de Licence L-S6, Examens oraux de Master 1 ^{re} année M-S2 (1 ^{re} session du 2 ^e semestre), Examens oraux de Master 1 ^{re} année M-S1 (2 ^e session du 1 ^{er} semestre) et 2 ^e session du 1 ^{er} semestre de Master 2 ^e année M-S3
Mercredi 24 au vendredi 26 septembre 2025	Session de rentrée de Master 2 (M-S3)
Lundi 15 septembre 2025 (8h-12h)	Épreuve écrite et épreuves orales de Capacité (2 ^e session),

Manifestations scientifiques

Colloque IDC-RDC-UMR DRES : « Abus des biens temporels dans l'Église. Les défis d'une saine administration des biens ecclésiastiques », Strasbourg, lundi 25 et mardi 26 novembre 2024.

Bibliothèques et documentation

Deux bibliothèques spécialisées sont mises à la disposition des étudiants en droit canonique :

- Bibliothèque de l'Institut de droit canonique
- Bibliothèque des Facultés de théologie

Bibliothèque de l'Institut de droit canonique

À la suite de la création en 1920 de l'Institut de droit canonique s'est peu à peu constituée une bibliothèque spécialisée qui compte aujourd'hui plusieurs milliers de volumes. La bibliothèque est accessible en priorité aux étudiants régulièrement inscrits en droit canonique, en théologie ou en droit ; un public plus large peut cependant y être accueilli sur recommandation ou sur présentation d'une attestation délivrée par le directeur de recherches ou par l'institution de rattachement.

La bibliothèque de droit canonique comprend deux salles de travail, pouvant accueillir une trentaine de lecteurs, et offre un cadre idéal pour approfondir des questions de cours ou effectuer des recherches plus poussées. Un ordinateur relié au réseau Internet est mis à la disposition des lecteurs. Des ressources en ligne (*La Documentation catholique*, *L'Osservatore Romano*...) peuvent y être consultées.

Outre un fonds ancien, la bibliothèque renferme un grand nombre d'usuels, d'ouvrages canoniques, théologiques et historiques, de collections de sources et d'outils de travail fondamentaux, classés par grands thèmes. La bibliothèque met également à la disposition des lecteurs plus de 140 périodiques, dans diverses langues, dont une majorité en cours d'abonnement. Le lecteur a aussi la possibilité de consulter les mémoires de Master et les thèses de Doctorat soutenus à l'Institut de droit canonique. L'intégralité du fonds de la bibliothèque est en libre accès.

Tous les étudiants sont autorisés à emprunter des livres, selon les modalités prévues dans le règlement intérieur de la bibliothèque (disponible sur place), qui en limite le nombre à dix exemplaires par étudiant pour une durée ne pouvant excéder un mois, renouvelable éventuellement une fois.

Les recherches bibliographiques peuvent s'effectuer sur place, grâce au fichier manuel répertorié par noms d'auteurs, ou à distance (catalogue Sudoc). La bibliothèque de l'Institut de droit canonique fait partie du réseau de prêt entre bibliothèques (PEB). Aucun document n'est cependant envoyé directement par voie postale sur demande personnelle ou institutionnelle. Pour faire une demande de PEB, il convient de s'adresser à la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (BNU). Sont toutefois exclus de toute forme de prêt les usuels (cote U), les ouvrages antérieurs à 1925, ainsi que certains périodiques. À noter que la reproduction par photographie numérique sans flash est autorisée.

Horaires d'ouverture Accès réservé aux enseignants-chercheurs, chercheurs, étudiants, ainsi qu'à toute personne munie d'une autorisation spécifique.	La bibliothèque est ouverte 13h par semaine, durant toute l'année universitaire (voir affichage des horaires sur place et sur le site de la Faculté de théologie catholique, rubrique « Bibliothèques »).
Localisation	Palais Universitaire, rez-de-chaussée, aile droite, salles 31 et 32
Contact	Tél : 03 68 85 68 32 Courriel : theo-idc-bib@unistra.fr
Collections	25 000 documents en libre accès ; 142 titres de périodiques.
Fonds spécialisé pour l'étude et l'enseignement du droit canonique	Fonds spécialisé pour la recherche et les études dans le domaine du droit canonique en particulier, mais aussi dans celui de la théologie, de l'histoire des sources... : conciles œcuméniques et synodes, histoire des institutions, gouvernement de l'Église, diocèses et paroisses, droit sacramentaire, droit matrimonial, jurisprudence canonique, droit canonique oriental, etc.
Modalités de prêt	10 documents pour une durée d'un mois.
Services	30 places assises. 1 poste de consultation du catalogue et des ressources en ligne, relié à internet. Accès WIFI.

Bibliothèque des Facultés de théologie

La bibliothèque des Facultés de théologie est reconnue bibliothèque de référence au niveau national dans le domaine des sciences religieuses. Elle propose à ses lecteurs les collections mutualisées des Facultés de théologie catholique et protestante. Vous y trouverez :

- Une salle de lecture sur deux niveaux
- Une salle d'accueil présentant les derniers numéros des revues
- Deux salles contenant les collections en accès libre
- Galeries avec sources chrétiennes, corpus des principaux philosophes et théologiens
- Une salle pour les revues en accès libre

Horaires d'ouverture	Du lundi au vendredi, de 9h à 19h. Horaires réduits pendant les congés universitaires.
Localisation	Palais Universitaire, rez-de-chaussée, aile gauche, salle 1.
Contact	03 68 85 68 25 bu-theologie@unistra.fr
Collections	20 000 livres en libre accès ; 55 000 livres en magasin ; 100 abonnements de revues en cours
Fonds spécialisé pour l'étude et l'enseignement de la théologie	→ théologie → études bibliques, exégèse biblique, langues bibliques → philosophie, éthique → histoire de l'art religieux, musique sacrée → histoire du christianisme

	<ul style="list-style-type: none">→ patristique→ religions comparées→ sociologie des religions
Modalités de prêt (renouvellement possible une fois)	Niveau Licence : 8 documents pour 14 jours (prolongation : 2x 14 jours). Niveau Master : 10 documents pour 21 jours (prolongation : 2x 21 jours). Niveau Doctorat : 15 documents pour 28 jours (prolongation : 2x 28 jours).
Services	56 places assises. Accès WIFI via l'ENT. 3 postes de consultation du catalogue et des ressources en ligne ; présentation, sur demande, du catalogue de la bibliothèque et des ressources électroniques. Renseignements documentaires, formations, visites sur demande.

Autres bibliothèques

La Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (BNUS, fonds GIS COLLEX-Persée) ainsi que les autres bibliothèques spécialisées de l'Université de Strasbourg (bibliothèques d'histoire, du Portique, U2-U3, de la Misha, ...) sont également accessibles aux étudiants en droit canonique.

Accès aux ressources documentaires en ligne

Accès au catalogue des bibliothèques

Site internet des bibliothèques de l'Université de Strasbourg : <https://bu.unistra.fr>.

Site internet du SCD : <http://scd.unistra.fr/>, rubrique « Portail documentaire de l'Université de Strasbourg ».

Accès aux ressources électroniques

Le Portail documentaire de l'Université de Strasbourg permet d'interroger et de consulter en ligne de nombreuses bases de données (références bibliographiques et textes intégraux), des encyclopédies, des livres électroniques, des périodiques électroniques et la presse. L'accès à distance à ces ressources nécessite une authentification avec les identifiants et mot de passe du compte ENT.

- Adresse directe : <https://bu.unistra.fr/opac/.do>.
- Depuis ERNEST. : <https://ernest.unistra.fr/>, rubrique « Ressources » puis « Documentation & pédagogie ».
- Depuis le site internet de l'université : www.unistra.fr, rubrique « Vie des campus » puis « Bibliothèques ».

Prêt entre bibliothèques (PEB)

Qu'est-ce que le PEB (prêt entre bibliothèques) ?

Le prêt entre bibliothèques permet d'emprunter des ouvrages ou de se procurer des photocopies d'articles de revues qui ne sont pas disponibles dans les bibliothèques situées à proximité de votre domicile. Vous avez ainsi la possibilité d'utiliser ce service pour emprunter des livres localisés à la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (BNU), à la bibliothèque de l'Institut de droit canonique de Strasbourg ou encore dans d'autres bibliothèques universitaires françaises ou étrangères. Il suffit d'en faire la demande auprès de votre bibliothèque universitaire de proximité, ou même de certaines bibliothèques

municipales s'il n'y a pas de bibliothèque universitaire près de chez vous (attention il faudra nécessairement vous inscrire dans la bibliothèque auprès de laquelle vous ferez vos demandes de PEB). Celle-ci prendra contact avec la bibliothèque qui possède l'ouvrage demandé.

Le prêt ne se pratique que de bibliothèque à bibliothèque : aucun livre ne sera directement envoyé chez vous. Sauf indication contraire, vous devrez rendre l'ouvrage à la bibliothèque dans laquelle vous avez fait votre demande de PEB. Cette bibliothèque se chargera de le renvoyer à la bibliothèque qui l'a fourni. Il s'agit d'un service payant (frais d'acheminement et de traitement).

Comment procéder pour faire venir un livre qui se trouve ailleurs qu'à Strasbourg à la Bibliothèque des Facultés de Théologie via le PEB ?

Il faut tout d'abord localiser le document. La recherche dans le SUDOC reste le meilleur moyen de trouver un ouvrage. En cliquant sur la rubrique « Où trouver ce document » située juste au-dessus de la notice de l'ouvrage qui vous intéresse, vous verrez apparaître la liste des bibliothèques possédant ce livre. Cliquez sur le nom de la bibliothèque pour obtenir la cote et les conditions de prêt entre bibliothèques de cet ouvrage et cliquez encore une fois sur le nom de la bibliothèque pour obtenir davantage de renseignements sur cette dernière.

Il est nécessaire de bien relever les références du document (titre, auteur éditeur, si possible ISBN) et de les transmettre au personnel de votre bibliothèque qui fera suivre votre demande.

La Bibliothèque de l'Institut de droit canonique ne gère pas directement les demandes de PEB et les envois de documents : il convient de s'adresser au service de PEB de la BNU. Il suffit de remplir le formulaire disponible sur cette page : <http://www.bnu.fr/services/prent-entre-bibliotheques>

Revue de droit canonique

La Revue de Droit Canonique (RDC) paraît sans interruption depuis 1951, ce qui fait d'elle la plus ancienne revue française de droit canonique en activité. La RDC publie des articles scientifiques, les actes des colloques et journées d'études organisés par l'Institut de droit canonique et par des partenaires scientifiques, des comptes rendus d'ouvrages, etc.

Derniers numéros parus : *La tentation du cléricalisme* (70/1-2, 2020). *Diffusion des normes dans l'Église. Les législations ecclésiastiques locales* (1215-1500) (71/1, 2021), *Réformes dans l'Église – Réforme de l'Église* (71/2, 2021), *Les Dominicains, la modernité et le droit* (72, 2022), *Varia* (73/1, 2023), « *Pouvoir sacré* » et *séparation des pouvoirs dans l'Église* (73/2, 2023).

Abonnement	38 € par an Tarif étudiant : 25 € par an Spécial Afrique : sur demande Prix au volume : 22 €
Contact	Palais Universitaire – bureau 38 9 place de l'Université – 67084 Strasbourg Cedex Tél : 03 68 85 68 88 Courriel : rdc@unistra.fr Site internet : www.droitcanon.com
Directeur	M. Marcel Metzger
Rédacteur en chef	M. Marc Aoun

Réseau Alumni

Vous allez pouvoir rejoindre le réseau Alumni ! Qu'est-ce qu'un Alumni ? Pluriel du latin *alumnus* qui veut dire élève, alumni est le terme adopté pour désigner une communauté d'élèves. Le réseau Alumni de l'Université de Strasbourg réunit les diplômés, personnels et doctorants parmi les Facultés, écoles et instituts de l'Université. Il est ouvert aux étudiants afin de pouvoir tisser son réseau dès aujourd'hui.

Pourquoi s'inscrire au Réseau Alumni Unistra ?

Entraide

Se faire parrainer
Contacter des experts dans tous les domaines grâce à l'annuaire en ligne
Contacter les ambassadeurs nationaux ou internationaux

Reseautage

Développer dès maintenant son réseau professionnel
Participer à des événements et rencontrer d'autres alumni
S'inspirer des portraits et témoignages des anciens

Carrière

Accéder à des offres d'emploi
Être visible des recruteurs grâce à la candidathèque
Participer à des événements emploi (ateliers, afterworks, webinars)

Savoirs

Recevoir la newsletter trimestrielle Alum'News
Rester en lien avec son école, Faculté ou institut et votre université grâce à des groupes en ligne
Consulter les articles et témoignages en ligne

Pour vous inscrire, connectez-vous dès à présent sur alumni.unistra.fr avec vos identifiants ENT.

Pour plus d'information : contact@alumni.unistra.fr

Se loger à Strasbourg

Les sessions sur place se déroulent dans les locaux de l'Institut de droit canonique, **Palais Universitaire, 9 Place de l'Université, 67084 Strasbourg Cedex.**

Grand Séminaire

2, rue des Frères
67000 Strasbourg – Tél : 03.88.36.03.28
au chevet de la Cathédrale, demande à faire par e-mail : econome@grandseminaire.alsace

Communauté Assomptionniste

26, boulevard de l'Orangerie
67000 Strasbourg – Tél : 03 88 61 87 02
Frère Robert : 06 73 74 55 37, e-mail : aastbg@gmail.com

Cité Universitaire de la Robertsau

14, route de la Wantzenau
67000 Strasbourg – Tél : 03.88.45.88.00

à proximité du Palais de l'Europe

Amitel

Foyer Mixte de Jeunes travailleurs et Etudiants
8, rue de Soleure
67085 Strasbourg – Tél : 03 88 36 15 28
demande à faire par internet : www.amitel-fjt.com

Foyer des Pères Oblats

21, route de la Wantzenau
67000 Strasbourg – Tél : 03 88 31 07 12
à proximité du Palais de l'Europe
contacter Frère Joseph

Foyer étudiant Jean Sturm

2 A rue Salzmann
67000 Strasbourg – Tél : 03 88 15 76 00
Internet : www.chapitre-saint-thomas.org

Foyer de l'étudiant catholique (FEC)

17 place Saint Étienne
67000 Strasbourg – Tél 03 88 35 36 20
demande à faire par internet : <https://www.fec-strasbourg.org>

Séminaire Protestant

1b, quai St Thomas
67000 Strasbourg – Tél : 03.88.15.76.00
à proximité de la Petite France, 3 chambres disponibles
accès au Palais Universitaire : bus n° 10
contact : Matthieu Schmitt : 06 72 69 57 50 /
Internet : www.fondation-saint-thomas.fr

Centre Bernanos

Aumônerie Universitaire Catholique
4, rue de Palerme
67000 Strasbourg – Tél : 09.70.40.59.41 / Mobile
: 06.40.09.09.97
à proximité de l'Esplanade et du campus central
(Patio)

Centre communautaire La Rencontre

20 rue de la Charité
67100 Strasbourg – Tél : 03.88.44.96.63
e-mail : centre.larencontre@srdelacroix.fr

Communauté des Sœurs Servantes de l'Eucharistie

16, rue des Sœurs
67000 Strasbourg – Tél : 09.66.12.57.23 /
Mobile : 06.40.63.68.72
à proximité de la Cathédrale

Communauté Le Puits de Jacob

5, Rue Saint-Léon
67000 Strasbourg – Tél : 03.88.22.11.14
foyer en dehors de Strasbourg, à Plobsheim,

avec un temps de trajet d'environ 50 minutes en bus/tram

e-mail : contact@puitsdejacob.com

Le Foyer « Saint Bernard »

4, boulevard Jean-Sébastien Bach
67000 Strasbourg
Pierre Eckert : 06.62.44.16.22
e-mail : foyer.saintbernard@gmail.com

Communauté des Diaconesses (Mamré)

3, rue Ste Elisabeth
67000 Strasbourg
contacts : Evelynne Peter – Tél. : 03.69.06.50.38 ;
Sœur Claudine – Tél. : 03.88.14.42.54
e-mail : mamre@diaconesses.fr

Centre Culturel St Thomas

2, rue de la Carpe Haute
67000 Strasbourg – Tél : 03.88.31.19.14
à proximité du Palais de l'Europe

Couvent de Marie-Réparatrice

14, rue Ste Elisabeth
67000 Strasbourg – Tél : 03.88.36.19.01
à proximité des hospices civils, chambres disponibles ponctuellement

CIARUS

7, rue Finkmatt
67000 Strasbourg – Tél : 03.88.15.27.88 / Fax :
03.88.15.27.89
Internet : www.ciarus.com

Hôtel Victoria

7, rue du Maire Kuss
67000 Strasbourg – Tél : 03.88.32.13.06 / Fax :
03.88.32.69.78
à proximité de la Gare centrale
Internet : <http://hotelvictoriastrasbourg.com>

Hôtel Patricia

1A, rue du Puits
67000 Strasbourg – Tél : 03 88.32.14.60 / Fax :

16 | Informations pratiques

03.88.32.19.08

à proximité de la place Gutenberg

Internet : <http://hotelpatricia.fr>

Hôtel Esplanade

1, boulevard Leblois

67000 Strasbourg – Tél : 03.88.61.38.95 / Fax :

03.88.60.66.87

à 5 minutes du Palais Universitaire

Internet : <http://hotel.esplanade.fr>

Hôtel les 3 Roses

7, rue de Zurich

67000 Strasbourg – Tél : 03.88.36.56.95 / Fax :

03.88.35.06.14

à 5 minutes du Palais Universitaire

Internet : info@hotel3roses-strasbourg.com

Résidence Louise

22, rue de Bouxwiller

67000 Strasbourg – Tél : 03.83.54.32.67

à proximité de la Gare

Hôtel Cap Europe

6, rue de Bitche

67000 Strasbourg – Tél : 03.88.24.81.24

à deux arrêts de tram du Palais Universitaire
(ligne E)

e-mail : contact@cap-europe-hotel.com

Hôtel de l'ill

8, rue des Bateliers

67000 Strasbourg – Tél : 03.88.36.20.01 / Fax :

03.88.35.30.03

à 5 minutes du Palais Universitaire

Internet : www.hotel-ill.com



Conditions d'accès et inscription

Conditions d'accès

Capacité en droit canonique

La préparation de la Capacité en droit canonique est ouverte à tous les étudiants titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires ou possédant un niveau de formation équivalent. L'inscription est subordonnée à l'accord du directeur de l'Institut de droit canonique, après avis favorable motivé donné par le responsable du diplôme de Capacité.

Licence de droit canonique

Sont admis de plein droit en 3^e année de Licence de droit canonique les étudiants ayant déjà capitalisé les crédits européens correspondant à quatre semestres de théologie catholique (120 ECTS). Les étudiants ayant capitalisé le même nombre de crédits dans d'autres disciplines universitaires (juridiques, littéraires, historiques...) ou pouvant se prévaloir d'un niveau équivalent peuvent être admis à s'inscrire en Licence de droit canonique après examen de leur dossier par la Commission pédagogique.

La Commission pédagogique peut admettre sur qualification professionnelle les étudiants qui se présentent avec succès aux épreuves de l'*examen d'accès direct* à la Licence en droit canonique.

Une mise à niveau en théologie est obligatoire pour les étudiants qui n'ont pas une formation suffisante dans cette discipline. Le contenu et les modalités d'évaluation sont fixés par l'enseignant responsable de la mise à niveau, après entretien personnalisé avec le candidat concerné.

Master de droit canonique

Les étudiants titulaires d'une Licence en droit canonique ou dans une autre discipline peuvent solliciter leur admission en Master 1 de droit canonique.

L'admission se fera sur examen du dossier par la Commission pédagogique via la plateforme MonMaster.

Les étudiants titulaires de la 1^{ère} année de Master de droit canonique (240 ECTS) s'inscrivent de plein droit en 2^{ème} année de Master de droit canonique, même mention et même parcours.

Les étudiants titulaires de la 1^{ère} année de Master dans une autre discipline (240 ECTS) peuvent solliciter leur admission en 2^{ème} année de Master de droit canonique. L'admission se fera sur examen du dossier par la Commission pédagogique via la plateforme E-Candidat.

Doctorat de droit canonique

Les candidats au Doctorat de droit canonique, titulaires du Master en droit canonique ou d'un diplôme jugé équivalent, peuvent s'inscrire à ce diplôme sous réserve de l'accord des instances compétentes (Directeur de thèse, Équipe d'accueil, École doctorale...).

Auditeur libre

L'inscription comme auditeur libre est possible à la Faculté de théologie catholique, sous format papier, au tarif de 80 €.

18 | Conditions d'accès et inscription

Le statut d'auditeur libre **n'est pas un statut étudiant**. L'inscription à l'Université vous permet de suivre les cours qui vous intéressent en présentiel comme en EAD. Vous pouvez également activer votre compte ERNEST (Environnement Numérique et Social de Travail) qui vous donne accès à la plate forme de cours de cours en ligne : Moodle. Si vous suivez un cours via Moodle, vous n'êtes pas tenu de participer aux examens ni de rendre les travaux maison.

Il est possible d'obtenir un pass campus « invité » en vous rendant directement en ligne : <https://www.passcampus.fr/invite/>

Inscriptions

Inscription administrative

Les inscriptions administratives pour l'année universitaire 2024-2025 s'effectuent, sauf cas particuliers, exclusivement en ligne, via le site de l'Université :

- **Du 26 juin au 15 septembre 2024 (Licence 3^e année)**
- **Du 26 juin au 19 juillet 2024** pour les candidats Mon Master (MM) ayant accepté définitivement une **proposition d'admission au plus tard le 15 juillet (Master 1^{ère} année)**
- **Du 26 juin au 29 août 2024** pour les candidats Mon Master (MM) ayant accepté définitivement une **proposition d'admission entre le 16 juillet et le 26 aout 2024 inclus (Master 1^{ère} année)**
- **Du 26 juin au 15 septembre 2024** pour les candidats Mon Master (MM) ayant accepté définitivement une **proposition d'admission après le 26 aout 2024 (Master 1^{ère} année)**
- **Du 26 juin au 29 août 2024** pour les étudiants redoublants (**Master 1^{ère} année**)
- **Du 26 juin au 29 août 2024** pour les candidats Etudes en France ayant accepté définitivement une **proposition d'admission avant le 31 mai 2024 (Master 1^{ère} année)**
- **Du 26 juin au 1^{er} octobre 2024 (Master 2^e année)**

Le candidat consultera le site internet de la Faculté : www.theocatho.unistra.fr, rubrique « Admission – Inscription ».

Doctorat

Les documents sont disponibles en vue d'une 1^{ère} inscription ou d'une réinscription au secrétariat de l'École Doctorale de Théologie et de Sciences Religieuses (ED270), Palais Universitaire, bureau 108 (1^{er} étage).

Contact : edtheol@unistra.fr

Site internet : <http://ed.theologie.unistra.fr/>

Frais d'inscription

Inscription en Capacité

Inscription au diplôme : 175€

Droits spécifiques : 150€ (à partir du 28 août 2024, il est possible de régler les droits spécifiques directement en ligne via le lien suivant : [droits spécifiques 2024/25](#))

Contribution Vie Etudiante et de Campus (à régler au CROUS avant de procéder à votre inscription) : 103€

Inscription en Licence

Inscription au diplôme : 175€

Contribution Vie Etudiante et de Campus (à régler au CROUS avant de procéder à votre inscription) : 103€

Inscription en Master

Frais d'inscription au diplôme : 250 €

Pour les étudiants internationaux extracommunautaires (pour plus d'informations vous pouvez vous rendre sur le site de l'Université : <https://inscriptions.unistra.fr/> ; ou contacter directement le service de scolarité : <https://assistance-unistra.fr/>) :

- Etudiants extracommunautaires non assujettis aux droits différenciés : 250€
- Etudiants extracommunautaires assujettis aux droits différenciés : 3879€

Contribution Vie Etudiante et de Campus (à régler au CROUS avant de procéder à votre inscription) : 103€

Inscription pédagogique

L'étudiant est invité, à l'occasion de la session de rentrée, à remplir une fiche d'organisation des études pour l'année universitaire **2024-2025**. Ce formulaire dûment rempli tient lieu d'inscription pédagogique. L'inscription pédagogique est obligatoire et vaut inscription aux examens pour les deux semestres de l'année concernée.

Accès aux cours

Suite à l'inscription administrative, l'accès aux cours se fait via la plateforme *Moodle* (<https://moodle.unistra.fr>), dans l'espace ERNEST (<https://ernest.unistra.fr/>).

Pour un premier accès, suivre la procédure de première connexion, puis se reconnecter à l'ERNEST, aller dans l'onglet « pédagogie », puis « Plateforme Moodle », puis « s'inscrire à un cours ».

Éléments optionnels*

Année universitaire 2024-2025

Les éléments optionnels ci-dessous sont proposés par l'Institut de droit canonique au titre de l'année universitaire 2024-2025. Chaque élément optionnel validé de Licence ou de Master permet de capitaliser 3 ECTS.

Pour les semestres impairs

Histoire des sources du droit canonique oriental (L-S5, UE3) – 3 ECTS

20 | Conditions d'accès et inscription

Théologie du droit canonique (M-S1, UE2) – 3 ECTS

Droit local des cultes en Alsace-Moselle (M-S1, UE5) – 3 ECTS

Les fidèles laïcs (MS1, UE4) – 3 ECTS

La vie consacrée (MS1, UE4) – 3 ECTS

Pour les semestres pairs

L'autorité suprême (L-S6, UE4) – 3 ECTS

Les Églises particulières (L-S6, UE4) – 3 ECTS

Les associations dans l'Église (L-S6, UE4) – 3 ECTS

Droit missionnaire (M-S2, UE1) – 3 ECTS

Biens et finances de l'Église (M-S2, UE2)

* Contact : M. Ky-Zerbo pour les UE de Licence et M. Aoun pour les UE de Master (coordonnées à la page 6 du présent guide).

Organisation des études

Selon l'arrêté du 30 juillet 2018 article 8, relatif au diplôme national de Licence, un cours de 24 heures suppose un travail personnel supplémentaire de 48 heures. Ou pour un cours de 12 heures, un travail personnel supplémentaire de 24 heures.

Les stages

Présentation générale

1) Une **UE stage de 3 ECTS** demande une présence effective et active sur le lieu de stage de 35 heures au moins, auxquelles s'ajoutent :

- les heures de suivi par le tuteur et l'enseignant responsable ;
- le temps de travail personnel accordé à la rédaction du rapport de stage ;
- l'entretien final avec l'enseignant responsable à partir du rapport de stage.

2) Pour les **stages à 1 ECTS** (IDC) cette norme peut être réduite.

L'université est dotée d'une application pour la création et la gestion des stages : PStage (via l'ERNEST.). Tout stage obligatoire doit faire l'objet d'une convention de stage (saisie par l'étudiant via son ERNEST).

Une convention de stage pour quoi faire ?

La convention de stage définit les conditions du stage et, pour l'essentiel, les garanties dont bénéficie l'étudiant. Elle couvre l'étudiant en cas d'accident et permet de demander une attestation de stage à l'organisme d'accueil.

Délais à respecter

La demande de convention de stage en ligne doit être faite au minimum :

- 1 mois avant le début du stage pour un stage en France
- 2 mois avant le début du stage pour un stage à l'étranger

Attention : Si vous avez déjà commencé le stage, la convention de stage ne pourra pas en tenir compte. La convention de stage ne sera datée qu'à partir du moment où la demande de convention de stage aura été faite via l'ERNEST. L'Université ne délivre pas de convention de stage lorsque le stage est terminé. Le stage doit être terminé au plus tard le **30 septembre 2025**. Pour les stages en juillet – août – septembre 2024, la demande de convention doit être déposée avant le **1er juillet 2025**.

Comment procéder ?

L'université est dotée d'une application pour la création et la gestion des stages : **Pstage** (via l'ERNEST). Les étudiants doivent se connecter sur Pstage et remplir eux-mêmes la convention qui sera générée automatiquement et transmise au secrétariat. La scolarité vérifiera les données saisies puis validera votre demande de convention de stage.

La convention de stage vous sera envoyée à votre adresse électronique unistra, en format pdf.

Les étudiants doivent avoir choisi un lieu de stage et remplir le **numéro de SIRET ou SIREN** (le demander aux paroisses si nécessaire). La convention est transmise au secrétariat au plus tard 15 jours avant le début du stage déjà signée par le tuteur de stage, le responsable du lieu de stage et l'étudiant. Le doyen et l'enseignant référent signeront par la suite et deux exemplaires seront rendus à l'étudiant (un pour lui et un pour l'organisme de stage).

Vous trouverez plus d'informations sur le site ERNEST dans l'onglet « Mon dossier » puis « Convention et offre de stage », « Besoin d'aide ? »



Capacité de droit canonique

Responsable : M. Marc Aoun

Programme

Les cours de Capacité en droit canonique sont assurés par enseignement à distance (EAD).

Droit canonique (UE1)

Droit canonique – M. Joubert

TC201M10 UE validant l'examen écrit sur place

12h TD

Ecrit terminal – coef. 2

Principes généraux du droit canonique (UE2)

Principes généraux du droit canonique – M. Ky-Zerbo

TC201M11 Ce cours présente les principes généraux du droit canonique comme son

titre l'indique. Il ne manque pas non plus de donner des éléments de

Contôle continu – coef. 3 connaissance concernant les fondements, les sources et les caractéristiques

Oral terminal – coef. 1 du droit canonique au service de l'interprétation duquel les principes

généraux du droit canonique sont. Par ailleurs, il fait découvrir le droit

canonique à travers les codes et le lien étroit qui existe entre le code de

droit canonique de 1983, le code des canons des Eglises orientales de 1990

et le Concile Vatican II.

Le peuple de Dieu et les sacrements (UE3)

Le peuple de Dieu et les sacrements – M. Joubert

TC201M12 À la jointure entre droit et pastorale, la pratique sacramentelle, et par

12h TD conséquent le droit des sacrements, est un des lieux où se fonde le droit de

Contôle continu – coef. 3 l'Église. Dans ce cours nous étudierons le lien entre la législation actuelle de

Oral terminal – coef. 1 1983 et l'œuvre du Concile Vatican II concernant le Peuple de Dieu et le droit

des sacrements.

L'évolution du mariage et de la famille dans les sociétés contemporaines et dans le droit de l'Église (UE4)

L'évolution du mariage et de la famille dans les sociétés contemporaines et dans le droit de l'Église – M. Ky-Zerbo

TC201M13 Outre l'approche historique et sociologique, le cours invite à l'étude de

12h TD canons sur le mariage et la famille et permet l'acquisition de méthodes de

Contôle continu – coef. 3 travail, notamment autour de l'évolution du texte d'un canon fondamental.
 Oral terminal – coef. 1

Les grandes étapes de l'histoire du droit canonique (UE5)

Les grandes étapes de l'histoire du droit canonique – M. Aoun

TC201M14 Ce cours d'introduction à l'histoire du droit canonique entend définir la nature et le rôle du droit dans l'Église, et présenter succinctement son évolution depuis les origines jusqu'au codes de droit canonique actuellement en vigueur au sein de l'Église latine et des Églises orientales catholiques.
 12h TD
 Contôle continu – coef. 3
 Oral terminal – coef. 1

Les procès en nullité de mariage (UE6)

Les procès en nullité de mariage – Mme Denkha

TC201M6A Ce cours constitue un pendant utile au cours sur le mariage et la famille. Il permet d'acquérir des compétences précises sur la reconnaissance de nullité d'un mariage et la réforme des procédures par le pape François.
 12h TD
 Contôle continu – coef. 3
 Oral terminal – coef. 1

Stage obligatoire dans un tribunal d'Église – Mme Denkha

TC201M6A Découverte d'une officialité et introduction à la pratique judiciaire.
 24h TD
 Rapport de stage – coef. 2

Matières optionnelles (UE7) – 1 cours à choisir sur les 3

Le droit des laïcs dans l'Église – M. Joubert

TC201M71 L'objectif de cet enseignement est un premier contact avec la manière dont le droit encadre les devoirs et les droits des fidèles laïcs dans l'Église.
 12h TD
 Oral terminal – coef. 4

Le droit de la vie consacrée – Mme Denkha

TC201M72 Ce cours permet d'acquérir une connaissance générale du droit canonique concernant les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique. Il porte essentiellement sur les obligations et droits des personnes consacrées. Par ailleurs, il introduit à des instruments de travail spécifiques à la discipline.
 12h TD
 Oral terminal – coef. 4

Stage dans une administration d'Église – M. Ky-Zerbo

TC201M73 D'une durée de 24 heures, ce stage présente aux étudiants les règles d'une immersion dans un milieu de vie ecclésiale. Il a pour but de fournir les instruments pour recueillir les informations sur l'organisation et le fonctionnement des communautés ecclésiales qu'elles soient hiérarchiques ou associatives.
 24h TD
 Oral terminal – coef. 4

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC)

Épreuve écrite et épreuves orales

Épreuve écrite (coef.2) :

L'étudiant traite un des cinq sujets au choix portant sur l'ensemble des matières obligatoires (UE2 à UE6) : durée de l'épreuve 4 heures.



Épreuves orales (coef.1) :

Interrogation orale dans chacune des matières obligatoires et dans la matière à option.

Contrôle continu (coef.3) :

Les contrôles continus se composent de cinq travaux écrits, à rédiger au cours de l'année, portant sur les cinq matières obligatoires.

Obtention de la Capacité en droit canonique

Pour être titulaire de la Capacité en droit canonique, l'étudiant doit avoir obtenu pour l'épreuve écrite, les épreuves orales, les contrôles continus et le rapport de stage, affectés de leurs coefficients respectifs, une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Licence de droit canonique

Responsable : M. Alphonse Ky-Zerbo

Les cours de Licence en droit canonique combinent l'enseignement à distance (EAD) à des sessions sur place, en particulier deux sessions d'enseignement du :

- **Lundi 30 septembre au vendredi 4 octobre 2024 pour la session du 1^{er} semestre.**
- **Lundi 13 au vendredi 17 janvier 2025 pour la session du 2^e semestre.**

NB : Les étudiants en Licence de droit canonique prendront part aux différentes manifestations scientifiques (colloques, journées d'études, conférences...) organisées ou co-organisées par l'Institut de droit canonique et ses partenaires au cours de l'année universitaire 2024-2025.

Les cours de Licence L-S5

Langues vivantes étrangères (UE1) – FOND. – ECI – 3 ECTS – COEFF. 1

LVE (au choix), latin obligatoire – M. Lutz

TC23EM1A	L'objectif de cet enseignement est un premier contact avec le latin en vue
24h TD	d'une meilleure intelligence du droit canonique. Sur la base de votre travail
TM (B) coef. 0.5	personnel, il vise à accompagner la familiarisation avec la structure de la
Oral terminal (A)	grammaire latine (déclinaisons, conjugaisons, syntaxe) et à permettre à
coef. 0.5	aborder sans crainte une phrase simple en latin avec l'aide des outils
	fondamentaux : grammaires et dictionnaires.

Méthodologie de recherche universitaire (UE2) – FOND. – ECI – 3 ECTS – COEFF. 1

Méthodologie de recherche universitaire – M. Ky-Zerbo

TC23EM2A	Ce cours initie à la méthodologie du travail universitaire : comment établir
12h TD	une problématique et un plan et comment rédiger de façon scientifique un
TM1 (B) coef. 0.5	travail universitaire.
TM2 (B) coef. 0.5	

Histoire des sources du droit canonique (UE3) – FOND. – ECI – 3 ECTS – COEFF. 1

Histoire des sources du droit canonique oriental – M. Aoun

TC23EM3A	Après une présentation générale de la genèse et de l'évolution historique
24h CI (cours et TD)	des Eglises orientales aussi bien unies à Rome que séparées du Siège
TM1 (B) coef. 0.1	romain, le cours propose un panorama des sources du droit canonique de
	ces Eglises. Il envisage les grandes œuvres ainsi que les grands auteurs qui

ont contribué au développement des corpus canoniques des diverses communautés religieuses, depuis l'Antiquité et jusqu'à nos jours, en passant par le Moyen Age qui a vu éclore l'essentiel de la littérature canonique en Orient.

Histoire des sources du droit canonique occidental – Mme Tuffery-Andrieu

TC23EM3B	L'enseignement vise principalement la période du <i>Ius Novissimum</i> . Il conduira, sur fond d'évolution théologique profonde, à traiter, depuis le
24h CI (cours et TD)	Concile de Trente jusqu'au Code de 1917, du droit universel et du droit
TM2 (B) coef. 0.4	particulier, de l'articulation de ceux-ci mais également de leur élaboration
Oral terminal (A)	ainsi que de leur réception par les monarchies européennes.
coef. 0.5	

Normes générales (UE4) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

Normes générales (1) – M. Ky-Zerbo

TC23EM4A	Les normes générales constituent le premier livre du Code de droit canonique.
24h CI (cours et TD)	Elles donnent différentes définitions et indications qui permettent de lire et
TM1 (B) coef. 0.1	de comprendre les autres dispositions législatives du Code de droit canonique
	ainsi que de les interpréter et de les appliquer. En cela, le livre des normes
	générales ouvre à tous les autres livres du Code.

Normes générales (2) – M. Ky-Zerbo

TC23EM4B	Les normes générales constituent le premier livre du Code de droit canonique.
24h CI (cours et TD)	Elles donnent différentes définitions et indications qui permettent de lire et
TM2 (B) coef. 0.4	de comprendre les autres dispositions législatives du Code de droit canonique
Oral terminal (A)	ainsi que de les interpréter et de les appliquer. En cela, le livre des normes
coef. 0.5	générales ouvre à tous les autres livres du Code.

Droit sacramentaire (UE 5) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

Les sacrements de l'initiation – M. Joubert

TC23EM5A	À la jointure entre droit et pastorale, la pratique sacramentelle, et par
24h CI (cours et TD)	conséquent le droit des sacrements, est un des lieux où se fonde le droit de
TM1 (B) coef. 0.1	l'Église. Dans le Code de droit canonique de 1983, le droit des sacrements de
	l'initiation est principalement traité au livre IV. Ce livre témoigne de la volonté
	du législateur d'envisager le baptême, la confirmation et l'eucharistie dans un
	processus dynamique d'interdépendance qui constitue l'identité juridique du
	fidèle du Christ. Nous envisagerons ces sacrements selon leur
	ordonnancement canonique en nous montrant attentifs à leurs enjeux
	théologiques et historiques.

La pénitence et l'onction des malades – M. Joubert

TC23EM5B	Depuis les premiers siècles de l'Église, la présence miséricordieuse de Dieu aux
24h CI (cours et TD)	situations de faiblesse de l'âme et du corps a trouvé une signification particulière
TM2 (B) coef. 0.4	dans la pénitence et l'onction des malades, l'un et l'autre entendus comme
Oral terminal (A)	renovation du baptême. En tant que sacrements, ils sont des lieux institués de
coef. 0.5	la grâce divine, c'est-à-dire que dans leur administration et leur encadrement

canonique l'Église se reconnaît en tant que signe du Royaume.

Ce cours traitera de la structure théologico-canonique de ces deux sacrements en portant une attention particulière au lien entre leur élaboration historique et leur encadrement juridique actuel.

Procédures et sanctions (UE6) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

Procédures – M. Libaud

TC23EM6A 24h CI (cours et TD) TM1 (B) coef. 0.1	Après une entrée dans le champ complexe des procédures en droit canonique, ce cours portera plus particulièrement sur le déroulement de la procédure contentieuse ordinaire. La mise en application de techniques de travail se fera à travers l'étude des procédures de recours administratifs et de révocation ou de transfert des curés afin d'arriver à mener correctement la résolution de conflits.
---	---

Sanctions – M. Libaud

TC23EM6B 24h CI (cours et TD) TM2 (B) coef. 0.4 Oral terminal (A) coef. 0.5	Ce cours approfondit des méthodes de travail du canoniste à travers l'étude des dispositions du livre VI du code de droit canonique et des normes régissant les procès relevant de la Congrégation pour la doctrine de la foi. Il permet d'acquérir des compétences de base sur les procédures pénales complexes tant judiciaires qu'administratives.
---	---

UE d'ouverture (UE 7) – FOND. – ECI – 3 ECTS – COEFF. 1

A choisir au sein de l'offre de formation de la Faculté de théologie catholique

TC1BAM1A 24h CM Modalités d'évaluation selon le cours choisi	Le cours Herméneutique et rationalité théologique (Licence 1 théologie catholique en enseignement à distance) en catholicisme est vivement recommandé pour les étudiants qui n'ont pas fait des études de théologie, voire obligatoire. Se reporter au guide pédagogique de l'Enseignement à Distance (EàD) pour les modalités de ce cours.
--	--

Les cours de Licence L-S6

Langues vivantes étrangères (UE1) – FOND. – ECI – 3 ECTS – COEFF. 1

LVE (au choix), latin obligatoire – M. Lutz

TC23FM1A 24h TD TM (B) coef. 0.5 Oral terminal (A) coef. 0.5	À la fin de ce semestre d'approfondissement, l'étudiant aura acquis des automatismes dans l'analyse des phrases latines et être capable d'aborder sans crainte un texte simple en latin avec l'aide des outils fondamentaux : grammaires et dictionnaires. Il sera en mesure d'appliquer ses acquis à la réflexion canonique.
--	---

Méthodologie de recherche universitaire (UE2) – FOND. – ECI – 3 ECTS – COEFF. 1

Méthodologie de recherche universitaire – M. Ky-Zerbo

TC23FM2A	Le cours introduit à la méthodologie de la recherche universitaire : comment organiser son travail de recherche, où et comment trouver les ressources documentaires et bibliographiques notamment spécifiques au droit canonique.
12h TD	
TM1 (B) coef. 0.5	
TM2 (B) coef. 0.5	

Droit canonique oriental (UE3) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

La codification du droit canonique oriental – M. Aoun

TC23FM3A	Le droit canonique des Eglises orientales catholiques tel qu'il est actuellement codifié dans le Codex Canonum Ecclesiarum Orientalium (CCEO), promulgué en 1990, avait déjà fait l'objet de démarches codificatrices depuis le début siècle dernier, qui n'avaient cependant pas abouti complètement. Le cours revient sur ces tentatives de codification, sur les discussions auxquelles elles avaient donné lieu et les difficultés qu'elles avaient suscitées, et envisage les questions qui restent discutées plusieurs années après la promulgation du Code actuellement en vigueur au sein des Eglises orientales catholiques.
24h CI (cours et TD)	
TM1 (B) coef. 0.1	

Introduction au Code des canons des Églises orientales – M. Aoun

TC23FM3B	Le cours introduit à l'étude du Code des Canons des Eglises Orientales (CCEO de 1990), d'abord dans ses aspects externes (titre, langue, structure, terminologie propre...), ensuite relativement à son contenu à travers une analyse de ses dispositions les plus spécifiques, notamment au regard du Code du droit canonique latin de 1983 (organisation, vie religieuse, droit matrimonial, droit pénal...).
24h CI (cours et TD)	
TM2 (B) coef. 0.4	
Oral terminal (A) coef. 0.5	

Communautés ecclésiales (UE4) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

L'autorité suprême – M. Joubert

TC23FM4A	Étude des dispositions du droit canonique sur l'autorité suprême de l'Église, en particulier à travers les constitutions apostoliques, ce cours permet d'acquérir une connaissance générale de l'organisation de la curie romaine et de mener une réflexion approfondie sur le Pontife romain, la vacance du Siège apostolique, la Curie romaine, le Synode des évêques, les légats pontificaux...
24h CI (cours et TD)	
TM1 (B) coef. 0.1	

Les Églises particulières – M. Aoun

TC23FM4B	Le cours envisage l'étude de la deuxième partie du Livre II du Code de droit canonique de 1983, consacrée à « la constitution hiérarchique de l'Église », et plus particulièrement sa section II1, qui concerne « les Églises particulières et leurs regroupements ». Sont ainsi étudiés systématiquement les canons consacrés, d'une part aux diocèses et aux figures qui lui sont équiparées, à l'exercice de la charge pastorale en leur sein et à leur regroupement, et d'autre part aux paroisses et à leur fonctionnement, à l'exercice de la charge paroissiale
24h CI (cours et TD)	
TM2 (B) coef. 0.4	

et à la place des laïcs dans ce cadre.

Les associations dans l'Église – M. Ky-Zerbo

TC23FM4C	24h CI (Cours et TD)	Oral terminal (A)	coef. 0.5	<p>Ce cours présente le fondement et la nature des associations dans l'Église ainsi que leur typologie dont la principale les distingue en associations publiques et associations privées de fidèles. Les associations poursuivent des finalités dont leur organisation et leur fonctionnement sont au service.</p>
----------	----------------------	-------------------	-----------	---

Droit matrimonial (UE5) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

Le mariage – M. Ky-Zerbo

TC23FM5A	24h CI (cours et TD)	TM1 (B) coef. 0.1	<p>De la formation à la rupture du lien matrimonial, comment l'Église catholique organise-t-elle le droit du mariage ? Le cours développe l'ensemble des normes actuelles prévues par le Code de Droit canonique de 1983, en ce qui concerne la préparation au mariage, les empêchements, le consentement et la forme de la célébration du mariage. La rupture du lien matrimonial est régie par des procédures concernant la séparation des époux, la déclaration d'invalidité du mariage et la dissolution du lien dans certains cas particuliers (privilège paulin et privilège pétrinien). Fondé sur des sources complexes, le droit matrimonial repose sur une conception tant théologique que canonique du mariage, comme alliance, contrat, sacrement, communauté de vie et institution.</p>
----------	----------------------	-------------------	---

Procédures matrimoniales – Mme Denkha

TC23FM5B	24h CI (Cours et TD)	TM2 (B) coef. 0.4	Oral terminal (A)	coef. 0.5	<p>Le but de ce cours est de situer correctement les diverses procédures matrimoniales en droit canonique et surtout de bien connaître le déroulement selon le droit afin d'être apte à un examen critique de la praxis.</p>
----------	----------------------	-------------------	-------------------	-----------	--

Préparation aux professions canoniques (UE6) – FOND. – ECI – 3 ECTS – COEFF. 1

Jurisprudence canonique matrimoniale – Mme Denkha

TC23FM6A	24h CI (cours et TD)	Oral terminal (A)	coef. 0.5	<p>Axé sur la praxis, ce cours porte sur la connaissance d'instruments de travail du juge ecclésiastique et de motifs de nullité du mariage en droit canonique. Sans oublier les sentences régionales, il introduit à la lecture et à l'étude approfondie de sentences du tribunal pontifical de la Rote romaine.</p>
----------	----------------------	-------------------	-----------	---

Stage dans une administration d'Église ou Portfolio – M. Ky-Zerbo

TC23FM6B	24h TD	Rapport de stage (B)	coef. 0.5	<p>Ce cours préparatoire au stage présente aux étudiants les règles d'une immersion dans un milieu de vie ecclésiale. Il a pour but de fournir les instruments pour recueillir les informations sur l'organisation et le fonctionnement des communautés ecclésiales qu'elles soient hiérarchiques ou associatives.</p>
----------	--------	----------------------	-----------	--

UE d'ouverture (UE 7) – FOND. – ECI – 3 ECTS – COEFF. 1

A choisir au sein de l'offre de formation de la Faculté de théologie catholique

TC1BBM1A 24h CM	Le cours L'Église des chrétiens (Licence 1 théologie catholique en enseignement à distance) est vivement recommandé pour les étudiants qui n'ont pas fait des études de théologie, voire obligatoire.
Modalités d'évaluation selon le cours choisi	Se reporter au guide pédagogique de l'Enseignement à Distance (EàD) pour les modalités de ce cours.

UE30+ Prospective professionnelle - facultatif

Prospective professionnelle (organisations, monde de l'entreprise et collectivités publiques) -

24h TD	<p>La prospective professionnelle invite l'étudiant à constituer un portfolio qui rassemble les expériences personnelles, professionnelles... notamment dans leur dimension théologique afin de mieux connaître ses compétences.</p> <p>Ce travail de réflexion et d'analyse doit permettre de présenter, d'argumenter, d'expliquer les différentes expériences qui ont été les siennes.</p> <p>Il s'agit donc de réaliser un travail de bilan, c'est-à-dire de repérer, très méthodiquement, les points forts et les points faibles dans trois dimensions :</p> <ul style="list-style-type: none">les savoirs = connaissances.les savoir-faire = compétencesla personnalité = les qualités mises en œuvre dans un environnement professionnel,
--------	---

Mise à niveau théologique : M. Joubert, responsable (tutorat)

Les étudiants en Licence de droit canonique qui n'ont pas la formation théologique requise sont tenus de prendre contact avec le responsable de la mise à niveau théologique qui déterminera avec eux les modalités de cette mise à niveau et de son suivi.



Cours par semestre

Semestre 5

UE1 Langues vivantes étrangères

TC23EM1A | **LVE (au choix), latin obligatoire – M. Lutz** (voir p. 25)

UE2 Méthodologie de recherche universitaire

TC23EM2A | **Méthodologie de recherche universitaire – M. Ky-Zerbo** (voir p. 25)

UE3 Histoire des sources du droit canonique

TC23EM3A | **Histoire des sources du droit canonique oriental – M. Aoun** (voir p. 25)

TC23EM3B | **Histoire des sources du droit canonique occidental – Mme Tuffery-Andrieu**
(voir p. 25)

UE4 Normes générales

TC23EM4A | **Normes générales (1) – M. Ky-Zerbo** (voir p. 26)

TC23EM4B | **Normes générales (2) – M. Ky-Zerbo** (voir p. 26)

UE5 Droit sacramentaire

TC23EM5A | **Les sacrements de l'initiation – M. Joubert** (voir p. 26)

TC23EM5B | **La pénitence et l'onction des malades – M. Joubert** (voir p. 26)

UE6 Procédures et sanctions

TC23EM6A | **Procédures – M. Libaud** (voir p. 27)

TC23EM6B | **Sanctions – M. Libaud** (voir p. 27)

UE7 UE d'ouverture

| **A choisir au sein de l'offre de formation de la Faculté de théologie catholique**

Semestre 6

UE1 Langues vivantes étrangères

TC23FM1A

LVE (au choix), latin obligatoire – M. Lutz (voir p. 27)

UE2 Méthodologie de recherche universitaire

TC23FM2A

Méthodologie de recherche universitaire – M. Ky-Zerbo (voir p. 28)

UE3 Droit canonique oriental

TC23FM3A

La codification du droit canonique oriental – M. Aoun (voir p. 28)

TC23FM3B

Introduction au Code des canons des Églises orientales – M. Aoun (voir p. 28)

UE4 Communautés ecclésiales

TC23FM4A

L'autorité suprême – M. Joubert (voir p. 28)

TC23FM4B

Les Églises particulières – M. Aoun (voir p. 28)

TC23FM4C

Les associations dans l'Église – M. Ky-Zerbo (voir p. 28)

UE5 Droit matrimonial

TC23FM5A

Le mariage – M. Ky-Zerbo (voir p. 29)

TC23FM5B

Procédures matrimoniales – Mme Denkha (voir p. 29)

UE6 Préparation aux professions canoniques

TC23FM6A

Jurisprudence canonique matrimoniale – Mme Denkha (voir p. 29)

TC23FM6B

Stage dans une administration d'Église ou Portfolio – M. Ky-Zerbo (voir p. 29)

UE7 UE d'ouverture

A choisir au sein de l'offre de formation de la Faculté de théologie catholique

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences

Semestre L-S5

Durant le semestre L-S5, l'évaluation continue intégrale (ECI) s'effectue pour les **unités d'enseignement (UE) 3, 4, 5 et 6** par :

- Un **TM1** : il consiste en un texte présentant une idée force d'une thématique proposée par un enseignant intervenant dans le cadre de l'UE concernée, dans la limite de 3 000 caractères. Le TM1 est adressé à l'enseignant au plus tard à la fin du mois d'octobre ; il fait l'objet d'un premier commentaire de la part de celui-ci et d'une note N1 (représentant 10 % de la note globale de l'UE) pour chacune des UE, à savoir les UE 3 (M. Aoun), 4 (M. Ky-Zerbo), 5 (M. Joubert) et 6 (M. Libaud).
- Un **TM2** : il consiste en un dossier de 6 pages maximum (hors bibliographie) sur un sujet arrêté avec un enseignant de l'UE ; il est envoyé directement à celui-ci avant la mi-décembre et fait l'objet d'une correction par l'enseignant concerné et d'une note N2 (représentant 40 % de la note globale de l'UE).
- Un **contrôle oral (ORA)** : il porte sur l'ensemble des cours de l'UE ; il consiste en un entretien d'une durée maximale de 30 minutes avec un enseignant de l'UE au mois de janvier et fait l'objet d'une note N3 (représentant 50 % de la note globale de l'UE).

Pour la rédaction des travaux à la maison (TM), les étudiants sont priés de respecter rigoureusement les règles de présentation suivantes :

- Indiquer en tête de chaque TM le numéro précis de l'UE, le cours et le sujet choisis, le prénom et le nom (**NB** : pour les femmes mariées, indiquer en premier le nom de jeune fille, en second le nom d'épouse), ainsi que le nom du correcteur ;
- Numérotter les pages ;
- **Envoyer les travaux par courrier électronique en format Word (.docx) en prenant soin de bien renseigner l'objet du message, notamment le type de travail (TM1 ou TM2), le semestre et l'UE concernés.**

L'**UE 1** est validée par un TM et par un oral terminal.

Pour l'**UE 2**, l'application de la MTU aux TM1 et TM2 donnera lieu à l'attribution de deux notes sur 20.

L'**UE 7** (choix libre) est validée suivant les modalités fixées par la composante dans laquelle ce choix est effectué. Si l'étudiant choisit le module proposé, celui-ci est validé de manière progressive, d'abord à travers la formulation de la problématique et l'élaboration du plan de travail convenu avec l'enseignant, envoyé au plus tard à la fin du mois d'octobre (N1, représentant 10 % de la note globale de l'UE), ensuite grâce à l'évaluation d'un TM portant sur un sujet arrêté avec l'enseignant en charge de l'UE, adressé à ce dernier avant la mi-décembre (N2, représentant 40 % de la note globale de l'UE), et enfin suite à un entretien oral (ORA) d'une durée maximale de 30 minutes au mois de janvier (N3, représentant 50 % de la note globale de l'UE).

Une UE est validée par le jury si l'étudiant a obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10/20. La compensation entre les notes d'une UE, affectées de leur coefficient, s'opère à l'intérieur de l'UE sans note éliminatoire. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

Semestre L-S6

Durant le semestre L-S6, l'évaluation continue intégrale (ECI) s'effectue pour les **unités d'enseignement (UE) 3, 4 et 5** par :

- Un **TM1** : il consiste en un texte présentant une idée force d'une thématique proposée par un enseignant intervenant dans le cadre de l'UE concernée, dans la limite de 3 000 caractères. Le TM1 est adressé à l'enseignant au plus tard à la mi-février ; il fait l'objet d'un premier commentaire de la part de celui-ci et d'une note N1 (représentant 10 % de la note globale de l'UE) pour chacune des UE, à savoir les UE 3 (M. Aoun), 4 (M. Joubert) et 5 (M. Ky-Zerbo).
- Un **TM2** : il consiste en un dossier de 6 pages maximum (hors bibliographie) sur un sujet arrêté avec un enseignant de l'UE ; il est envoyé directement à celui-ci avant la fin du mois de mars et fait l'objet d'une correction par l'enseignant concerné et d'une note N2 (représentant 40 % de la note globale de l'UE).
- Un **contrôle oral (ORA)** : il porte sur l'ensemble des cours de l'UE ; il consiste en un entretien d'une durée maximale de 30 minutes avec un enseignant de l'UE au mois de mai et fait l'objet d'une note N3 (représentant 50 % de la note globale de l'UE).

Pour la rédaction des travaux à la maison (TM), les étudiants sont priés de respecter rigoureusement les règles de présentation suivantes :

- Indiquer en tête de chaque TM le numéro précis de l'UE, le cours et le sujet choisis, le prénom et le nom (*NB* : pour les femmes mariées, indiquer en premier le nom de jeune fille, en second le nom d'épouse), ainsi que le nom du correcteur ;
- Numéroter les pages ;
- **Envoyer les travaux par courrier électronique en format Word (.docx) en prenant soin de bien renseigner l'objet du message, notamment le type de travail (TM1 ou TM2), le semestre et l'UE concernés.**

L'**UE 1** est validée par un TM et par un oral terminal.

Pour l'**UE 2**, l'application de la MTU aux TM1 et TM2 donnera lieu à l'attribution de deux notes sur 20.

L'**UE 6** est évaluée par :

- Un rapport de stage en communauté (STAC) (N1, représentant 50% de la note globale de l'UE). Pour ce stage de 35h, on tiendra compte des nécessités inhérentes aux lieux de stage. Les étudiants se mettront en rapport avec l'enseignant concerné qui donnera ou non son accord aux propositions qui lui seront faites.
- Deux contrôles oraux (ORA) portant sur les procédures matrimoniales (N2, représentant 25% de la note globale de l'UE) et sur la jurisprudence canonique matrimoniale (N3, représentant 25% de la note globale de l'UE) au mois de mai d'une durée maximale de 30 minutes chacun.

L'**UE 7** (choix libre) est validée suivant les modalités fixées par la composante dans laquelle ce choix est effectué.

Une UE est validée par le jury si l'étudiant a obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10/20. La compensation entre les notes d'une UE, affectées de leur coefficient, s'opère à l'intérieur de l'UE sans note éliminatoire. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

La compensation s'applique entre les UE d'un même semestre. Le semestre est validé si la moyenne des UE, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20.

Il y a compensation entre les semestres L-S5 et L-S6.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation (TM1 et TM2), l'étudiant doit présenter un justificatif au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. La note est alors neutralisée par le président de jury. En revanche, en cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation (contrôles écrits et oraux), l'étudiant doit présenter un justificatif au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Une épreuve de remplacement est alors organisée. Le calendrier et les modalités en sont fixés à l'avance. Le type d'épreuve de remplacement peut être différent de celui de l'épreuve initiale. En revanche, en cas d'absence injustifiée, l'étudiant est déclaré défaillant.

Un dispositif « seconde chance » est prévu. Il permettra à l'étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne à l'une des épreuves d'en bénéficier afin d'améliorer sa note. L'étudiant prendra l'initiative de contacter l'enseignant concerné afin d'envisager avec lui un entretien personnalisé au cours duquel lui seront exposées les difficultés et détaillées les lacunes constatées. L'épreuve de « seconde chance » relève du même type de contrôle que celui de l'épreuve initiale.

Le dispositif de la « seconde chance » concerne uniquement le TM1 et le TM2, et a lieu deux semaines maximum après la date de remise du TM1 ou du TM2.

NB : La présence aux sessions d'enseignement sur place est obligatoire.

Obtention de la Licence en droit canonique

La Licence en droit canonique est obtenue si la moyenne des semestres L-S5 et L-S6 est au moins égale à 10/20.



Master de droit canonique

Responsable : M. Marc Aoun

Les cours de la **1^{re} année de Master de droit canonique (M-S1 et M-S2)** combinent l'enseignement à distance (EAD) et des sessions sur place, en particulier deux sessions d'enseignement du :

- **Lundi 30 septembre au vendredi 4 octobre 2024 pour la session du 1^{er} semestre.**
- **Lundi 13 au vendredi 17 janvier 2025 pour la session du 2^e semestre.**

La formation au niveau de la 2^e année de Master de droit canonique (M-S3 et M-S4) est organisée sous forme de sessions mensuelles bloquées, auxquelles s'ajoute la participation à un projet de recherche en M-S4.

NB : Les étudiants en Master de droit canonique prendront part aux différentes manifestations scientifiques (colloques, journées d'études, conférences...) organisées ou co-organisées par l'Institut de droit canonique et ses partenaires au cours de l'année universitaire 2024-2025.

Calendrier des sessions

Pour les M-S3 (1^{er} semestre de l'année 2024-2025)

Mercredi 25 au vendredi 27 septembre 2024

Mardi 22 au vendredi 25 octobre 2024

Lundi 25 au vendredi 29 novembre 2024

Mercredi 18 au vendredi 20 décembre 2024

Pour les M-S4 (2^e semestre de l'année 2024-2025)

Lundi 27 au vendredi 31 janvier 2025

Mardi 25 au jeudi 27 février 2025

Mercredi 26 au vendredi 28 mars 2025

La rédaction et la soutenance d'un mémoire de fin de cycle conditionnent l'obtention du Master de droit canonique (soutenance avant la mi-mai pour la 1^{re} session et avant la mi-septembre pour la 2^e session).

Les cours de master de droit canonique M-S1

Histoire des institutions canoniques (UE 1) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

Histoire des institutions canoniques en Occident – M. Joubert

TC23GM1A	Le cours s'intéresse au gouvernement de l'Église latine du XIe siècle à la fin du Moyen Âge. Il analyse, en particulier, les structures politiques et administratives de l'Église, aux niveaux central et local, en trois moments : la Réforme grégorienne (XIe siècle), le temps de la centralisation pontificale (XIIe-XIIIe siècles), le temps des crises (XIVe-XVe siècles).
18h CI (cours et TD)	
Travail maison (B)	
coef. 0.5	

Histoire des institutions canoniques en Orient – M. Aoun

TC23GM1B	Le cours s'intéresse à un certain nombre d'institutions (synodale, patriarcale, monastique...) qui ont occupé au cours de l'histoire, et qui continuent à occuper encore de nos jours, une place de choix dans la vie des Églises en Orient.
18h CI (cours et TD)	
Oral terminal (A)	
coef 0.5	

Théologie et philosophie du droit (UE2) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

Théologie du droit canonique – M. Joubert

TC23GM2A	Science proprement juridique, le droit canonique se développe dès l'origine de l'Église de manière concomitante avec la transmission du kérygme. Ce cours présentera les différentes approches contemporaines du lien entre droit et théologie tout en se montrant attentif aux conditions actuelles de son renouvellement.
18h CI (cours et TD)	
Travail maison (B)	
coef. 0.5	

Philosophie du droit – M. Aoun

TC23GM2B	Le cours permet de s'interroger sur ce qu'est la philosophie du droit comme discipline, son utilité et son apport à la pensée juridique et canonique à travers trois grands noms qui l'ont façonnée, d'abord dans l'Antiquité, puis au Moyen Âge : Platon, Aristote et Saint Thomas d'Aquin. La philosophie du droit ne saurait en effet être appréhendée en dehors de son «histoire», qui constitue de fait un prélude obligatoire à toute réflexion actuelle sur le droit.
18h CI (cours et TD)	
Oral terminal (A)	
coef 0.5	

Ordre et ministres sacrés (UE3) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

L'ordre – M. Ky-Zerbo (COURS NON ASSURÉ EN 2024-2025)

TC23GM3A	Le sacrement de l'ordre est constitué de l'épiscopat, du presbytérat et du diaconat. Si l'évêque et le prêtre, revêtus du caractère sacerdotal, reçoivent la mission et la faculté d'agir en la personne de Christ Chef, les diacres, en revanche, sont habilités à servir le Peuple de Dieu dans la diaconie de la liturgie, de la Parole et de la charité. Sont également présentées dans ce
18h CI (cours et TD)	
Travail maison (B)	
coef. 0.5	

cours les dispositions du Code sur le ministre et la célébration du sacrement de l'ordre ainsi que sur les ordinands.

Les ministres sacrés – M. Ky-Zerbo (COURS NON ASSURE EN 2024-2025)

TC23GM3B	Les ministres sacrés ou clercs font partie du peuple de Dieu et sont fidèles du Christ tout comme les laïcs. Ils suivent une formation appropriée. Ils ont des obligations et des droits. Enfin, ils peuvent perdre leur état clérical et être relevés des obligations cléricales à la suite de procédures bien définies par le droit.
18h CI (cours et TD)	
Oral terminal (A)	
coef 0.5	

Statut des personnes dans l'Église (UE4) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

Les fidèles laïcs – M. Joubert (COURS NON ASSURE EN 2024-2025)

TC23GM4A	Bien que concernant la grande majorité des baptisés, le droit des « laïcs fidèles du Christ » (Christifideles laici), ne fait l'objet d'une attention canonique particulière que depuis une période très récente. Cette prise de conscience est le fruit du renouveau ecclésiologique du concile Vatican II qui mit l'accent sur l'organicité de l'Église comme mystère dans sa participation à l'économie du salut. Le droit des laïcs suppose une articulation avec plusieurs autres champs du droit canonique allant du droit des sacrements au droit des associations et nécessitera de situer ce droit spécifique au sein du droit des fidèles du Christ en général.
18h CI (cours et TD)	
Travail maison (B)	
coef. 0.5	

La vie consacrée – Mme Denkha (COURS NON ASSURE EN 2024-2025)

TC23GM4B	Le cours propose une présentation détaillée de l'organisation complexe de la vie consacrée ainsi que des questions problématiques qui se posent dans ce cadre.
18h CI (cours et TD)	
Oral terminal (A)	
coef 0.5	

Relations Église/État (UE5) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

Histoire des relations Église-État – Mme Pauthier

TC23GM5A	L'enseignement aborde, de manière chronologique et dans le cadre d'une approche juridique, la problématique des relations entre l'État français et les Églises ou religions dominantes et minoritaires présentes sur son territoire, du Moyen âge à la Période contemporaine. L'enseignement vise à décrire une dynamique dans les rapports entretenus par deux institutions rivales : l'une prétendant à l'universalité et l'autre à la souveraineté. Dans cette longue querelle, l'État est souvent parvenu à contrôler l'Église en l'absorbant, en intégrant les institutions religieuses et le personnel religieux dans ses structures administratives. A la fin du 19e siècle, les relations s'enveniment au point de provoquer une séparation. Historiquement, en France, les relations Églises-État apparaissent perpétuellement osciller entre ces alternatives contrastées. Dans une ambition comparatiste,
18h CI (cours et TD)	
Travail maison (B)	
coef. 0.5	

l'enseignement permettra de mettre en perspective les options aujourd'hui retenues par les différents pays de l'Union européenne en matière de gestion du fait religieux.

Drôit local des cultes en Alsace-Moselle – M. Aoun (COURS NON ASSURE EN 2024-2025)

TC23GM5B
18h CI (cours et TD)
Oral terminal (A)
coef 0.5

Le cours propose une présentation accessible du droit local des cultes en Alsace-Moselle selon quatre axes principaux : l'organisation des cultes reconnus, les associations de droit local à but cultuel, l'enseignement religieux dans les établissements publics et le droit local des congrégations religieuses.

Les cours de master de droit canonique M-S2

Enseignement et moyens de communication dans l'Église (UE 1) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

Fonction d'enseignement dans l'Église – M. Joubert

TC23HM1A
18h CI (cours et TD)
Travail maison (B)
coef. 0.5

La fonction d'enseignement est la première des *tria munera*. Le cours propose une réflexion sur la fonction d'enseignement dans l'Église, avec un accent particulier sur le ministère de la parole, l'action missionnaire et les moyens de communication sociale.

Drôit missionnaire – M. Ky-Zerbo

TC23HM1B
18h CI (cours et TD)
Oral terminal (A)
coef 0.5

L'Église est par nature missionnaire. Ce cours expose le contenu de l'action proprement missionnaire de l'Église et le concept spécifique de droit missionnaire dans ses caractéristiques propres. Il fait voir leur évolution dans le temps.

Drôit des biens (UE2) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

Biens et finances de l'Église – Mme Douchy-Oudot

TC23HM2A
18h CI (cours et TD)
Travail maison (B)
coef. 0.5

Le cours vise l'étude du Livre V du Code de droit canonique de 1983, à partir des principes et fondement du droit patrimonial, selon l'ecclésiologie du Concile Vatican II, de subsidiarité, de coresponsabilité, de collaboration organique, de communion, de pauvreté et de transparence. Il s'agit également d'étudier des catégories de biens et des règles de gestion des biens dans l'Église au niveau universel, diocésain et dans les instituts de vie consacrée ou sociétés de vie apostolique. Sont par ailleurs envisagées les sanctions appliquées à la mauvaise administration des biens en matière civile (invalidité ou illicéité des actes d'administration ou de disposition ; réparation des dommages causés) ou en matière pénale (infractions et peines).

Drôit français des biens – Mme Douchy-Oudot

TC23HM2B
18h CI (cours et TD)

Le cours vise à étudier le droit civil des biens à partir de la théorie générale du patrimoine et des classifications patrimoniales (droits réels/droits

Oral terminal (A) coef 0.5	personnels, sûretés réelles/sûretés personnelles). Il propose un approfondissement des rapports de droit et de fait sur les biens pour déterminer les prérogatives juridiques des personnes sur les choses appropriables (propriété et ses démembrements, détention, possession, contrats d'acquisition ou de jouissance), en incluant les questions relatives à la preuve.
-------------------------------	---

Jurisprudence canonique et professionnalisation (UE3) – FOND. – ECI – 9 ECTS – COEFF. 3

Jurisprudence pénale – M. Libaud

TC23HM3A 18h CI (cours et TD) Travail maison (B) coef. 0.25	Le cours met l'accent sur l'étude du procès pénal. L'apport théorique est illustré par la jurisprudence pénale. Il permet d'acquérir une connaissance pratique à travers la lecture et l'analyse critique de décisions judiciaires des tribunaux apostoliques.
--	--

Jurisprudence administrative – M. Libaud

TC23HM3B 18h CI (cours et TD) Oral terminal (A) coef 0.25	Ce cours met l'accent sur l'étude de l'évolution de la jurisprudence et sur des problématiques de protection du droit de défense. Il développe l'aptitude à la lecture et à l'analyse critique de décisions judiciaires et administratives des tribunaux pontificaux.
--	---

Stage en officialité – M. Ky-Zerbo

TC23HM3C 35h effectives de stage Rapport de stage (B) coef. 0.5	Le cours consiste en l'étude pratique du déroulement des procédures canoniques, en particulier de la procédure en nullité de mariage, incluant l'examen des divers actes d'un dossier canonique, ainsi que l'étude de décrets et sentences locales en lien avec les dispositions de la loi et de la jurisprudence rotale.
--	---

Relations de l'Église avec la société civile (UE4) – FOND. – ECI – 3 ECTS – COEFF. 1

Droit français et européen des religions – M. Messner

TC23HM4A 18h CI (cours et TD) Travail maison (B) coef. 0.5	Le cours vise à développer une étude comparative des régimes des cultes en France et dans le Etats membres de l'Union européennes, avec une insistance sur les grands principes qui les fondent: neutralité/laïcité, liberté et égalité. Les composantes de ces régimes : Enseignement religieux, financement, statut des ministres du culte, statut des institutions religieuses feront l'objet d'une présentation.
---	--

Les institutions européennes et les Églises – M. Aoun

TC23HM4B 18h CI (cours et TD) Oral terminal (A) coef 0.5	L'histoire politique du continent européen est inséparable de l'histoire du christianisme qui a façonné et profondément marqué la vie aux seins de ses sociétés. Les deux pouvoirs, temporels et spirituels, s'y sont trouvés liés, d'une façon ou d'une autre et pendant des siècles, tantôt dans une nécessaire collaboration, tantôt dans un inévitable affrontement. La
---	---

construction européenne, entreprise aux lendemains de la deuxième Guerre Mondiale, a vu progressivement naître des institutions nouvelles agissant au niveau du continent. L'intérêt de la part des Églises pour cette construction nouvelle et la volonté d'y prendre part, à son niveau, a suscité la création de multiples organes, surtout au niveau des évêchés mais aussi des hautes instances des Églises issues de la Réforme, qui cherchent depuis à faire entendre leur voix sur des questions qui sont en débat au sein de l'Union Européenne : famille, éducation, liberté religieuse, migration et asile, bioéthique, climat...

Établissement du projet professionnel (UE5) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

Initiation à la recherche – M. Ky-Zerbo, M. Aoun, M. Joubert

TC23HM5A 12h TD Travaux de recherche (B) coef. 0.5	Cet enseignement consiste à accompagner l'étudiant dans sa recherche et de l'initier aux techniques et aux méthodes de la recherche académique.
---	---

Suivi du dossier personnel – M. Ky-Zerbo, M. Aoun, M. Joubert

TC23HM5B 12h TD Dossier de recherche (B) coef. 0.5	Ce cours initie l'étudiant à établir un dossier qui rend compte de son travail de recherche sur un sujet qui fera l'objet de son mémoire de Master.
---	---

UE30+ Prospective professionnelle - facultatif

Prospective professionnelle (organisations, monde de l'entreprise et collectivités publiques) -

24h TD Travail maison (B) coef. Ou Oral terminal (A) coef.	<p>La prospective professionnelle invite l'étudiant à constituer un portfolio qui rassemble les expériences personnelles, professionnelles... notamment dans leur dimension théologique afin de mieux connaître ses compétences.</p> <p>Ce travail de réflexion et d'analyse doit permettre de présenter, d'argumenter, d'expliquer les différentes expériences qui ont été les siennes.</p> <p>Il s'agit donc de réaliser un travail de bilan, c'est-à-dire de repérer, très méthodiquement, les points forts et les points faibles dans trois dimensions :</p> <ul style="list-style-type: none"> les savoirs = connaissances. les savoir-faire = compétences la personnalité = les qualités mises en œuvre dans un environnement professionnel,
---	---

Les cours de master de droit canonique M-S3

LVE et sources d'informations (UE1) – FOND. – ECI – 3 ECTS – COEFF. 1

Latin canonique – M. Lutz

TC23KM1A	Cet enseignement est axé sur la lecture, la traduction et l'analyse d'un texte latin relatif à l'élaboration du Code de droit canonique de 1983 et ainsi qu'à d'autres textes du Magistère.
18h TD	
Travail maison (B)	
coef. 0.5	

Sources d'information numérique en droit canonique et en droit des religions – Mme Curtit

TC23KM1B	Présentation d'outils et de sources d'information en ligne utiles aux recherches bibliographiques et documentaires en sciences des religions.
6h TD	
Oral terminal (A)	
coef. 0.5	

Histoire des sources du droit (UE2) – FOND. – ECI – 9 ECTS – COEFF. 3

Histoire des sources du droit canonique occidental – M. Joubert, Mme Tuffery- Andrieu

TC23KM2A	La première partie du cours est consacrée à l'histoire des sources du droit canonique médiéval. L'évolution des sources du droit de l'Église – des collections canoniques de la fin de l'Antiquité à la législation pontificale tardo-médiévale – est présentée dans sa dimension technique mais également politique. Les sources du droit sont en effet, à compter du XIe siècle, le reflet d'enjeux de pouvoir qui s'inscrivent dans le cadre d'un questionnement à la fois institutionnel et ecclésial.
16h CM	
Travail maison (B)	
coef. 0.5	
Ou	
Ecrit sur table (A)	
coef. 0.5	
	La deuxième partie traite de l'histoire des sources du droit canonique occidental du Concile de Trente au Code de 1917. A partir d'un certain nombre de thématiques, sont évoquées tant les sources du droit universel que celles du droit particulier. Cette mise en perspective historique engage également à promouvoir une approche comparée avec la législation civile et à envisager le <i>ius publicum ecclesiasticum</i> .

Histoire des sources du droit canonique oriental – M. Aoun

TC23KM2B	Après un rappel général des sources du droit canonique oriental, le cours propose une analyse approfondie de l'une ou l'autre de ces sources, en mettant l'accent en particulier sur des documents issus de synodes ou de conciles réunis au sein des certaines de ces Églises, aussi bien séparées que chalcédoniennes, mais aussi de l'Église byzantine, sur une période allant de la fin de l'Antiquité tardive à l'époque moderne.
12h CM	
Travail maison (B)	
coef. 0.5	
Ou	
Ecrit sur table (A)	
coef. 0.5	

Histoire du droit romain – M. Aoun

TC23KM2C	Le droit romain est le produit d'une pensée juridique qui a su habilement intégrer l'apport de la philosophie grecque, avant d'accueillir plus tard, à partir du IVe siècle de notre ère, l'apport de la religion chrétienne. Il a en
8h CM	
Travail maison (B)	

coef. 0.5	retour grandement participé à l'édification du droit canonique. C'est
Ou	justement dans cette perspective que la connaissance du droit romain
Ecrit sur table (A)	s'avère indispensable au canoniste, en ce qu'elle lui permet de mieux
coef. 0.5	appréhender l'origine et l'évolution de certaines institutions qui se trouvent
	au cœur de la législation de l'Eglise.

Actualité du droit canonique (UE3) – FOND. – ECI – 15 ECTS – COEFF. 5

Évolutions actuelles du droit canonique – M. Ky-Zerbo, M. Joubert

TC23KM3A	Le cours consiste en l'étude des textes législatifs de droit universel ou de
36h CM	droit particulier. Ainsi seront analysés quelques documents pontificaux
Travail maison (B)	récents tels que des motu proprio, des discours à la Rote romaine et
coef. 0.5	quelques ordonnances de droit diocésain.
Ou	Cet ensemble développe plusieurs recherches thématiques dans le but
Ecrit sur table (A)	d'appropriation par l'étudiant. Il tend à créer l'aptitude à exposer de
coef. 0.5	manière synthétique la résolution d'une problématique canonique.une
	problématique.
Session de	
décembre 2024	M. Torfs
7 CM	
Sessions d'octobre-	M. Minnerath
novembre et décembre	
2024	
9 CM	

Évolutions actuelles des institutions d'Église – M. Ky-Zerbo, M. Joubert

TC23KM3B	Le cours consiste en l'étude d'un certain nombre d'institutions de l'Église, y
24h CM	compris dans leur évolution actuelle à la lumière de documents pontificaux
Travail maison (B)	récents tels que des motu proprio ainsi que d'autres textes du Magistère ou
coef. 0.5	émanant des Églises particulières.
Ou	
Ecrit sur table (A)	
coef. 0.5	
Session de février-	M. Ventura
mars 2025	
7 CM	

Développement durable et responsabilité sociale (UE4) – FOND. – ECI – 3 ECTS – COEFF. 1

Développement durable et responsabilité sociale – Mme Tardivel

TC1AHM6A	Sur la base d'une recontextualisation des notions de développement durable et de responsabilité sociale et d'une actualisation de leurs enjeux
24h	(devoir de vigilance, gouvernance des communs, dynamique des territoires, etc.), l'objectif de ce cours sera d'élaborer une réflexion éthique, mobilisant des concepts fondamentaux de la philosophie et de la théologie morales (justice, charité, bien commun, etc.) et proposant un nouveau cadre de pensée et d'action pour les organisations.
TD	
coef. 3	

Cours de M 1 S2 THC-UE 6

Les cours de master de droit canonique M-S4

Jurisprudence canonique (UE1) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

Jurisprudence rotale et étude de cas – M. Ky-Zerbo

TC23LM1A	Prolongeant le cours de M-S2 cet ensemble développe l'approche analytique des décisions de la Rote romaine concernant le mariage. Il a pour finalité d'étudier les sentences de la Rote qui a pour charge de veiller à l'unité de la jurisprudence dans l'Église et d'aider les tribunaux pour atteindre cet objectif.
18h CI (cours et TD)	
Travail maison (B)	
coef. 0.5	

Jurisprudence administrative de la Signature apostolique et étude de cas – M. Ky-Zerbo

TC23LM1B	Prolongeant le cours de M-S2 cet ensemble étudie la jurisprudence canonique administrative du Tribunal suprême de la Signature apostolique qui a pour charge de veiller sur l'administration correcte de la justice dans l'Église et sur le fonctionnement des tribunaux ecclésiastiques. Ce cours reste également ouvert à l'étude de cas de jurisprudence matrimoniale administrative.
18h CI (cours et TD)	
Travail maison (B)	
coef. 0.5	

Droits comparés des religions (UE2) – FOND. – ECI – 3 ECTS – COEFF. 1

Droits des Églises et communautés ecclésiales non catholiques – M. Aoun, M. Messner

TC23LM2A	Le cours envisage l'étude des droits internes des religions chrétiennes non-catholiques (orthodoxe, protestante, anglicane) dans une approche résolument comparée.
12h CM	
Travail maison (B)	
coef. 0.5	Cet enseignement, pour sa partie articulée avec le cours d'épistémologie du droit canonique, poursuivra l'enquête de la tradition canonique dans les systèmes juridiques orthodoxes et protestants.

Droits internes des autres religions – M. Aoun, Mme Atlan

TC23LM2B	Le cours envisage l'étude des droits internes des religions autres que chrétiennes (judaïsme, islam) dans une approche comparée.
12h CM	
Travail maison (B)	
coef. 0.5	

Initiation à la recherche (UE3) – FOND. – ECI – 6 ECTS – COEFF. 2

Participation à un projet collectif de recherche – M. Joubert, M. Ky-Zerbo, M. Aoun

TC23LM3A	L'enseignement vise à aider l'étudiant à faire le point sur l'avancement de sa recherche, en l'occurrence de son travail de mémoire.
24h TD	
Présentation orale (A)	Le candidat est invité à faire un exposé précis sur cette recherche en indiquant la méthode suivie, les points de difficultés, les résultats escomptés.
coef. 3	

Mémoire (UE4) – FOND. – ECI – 15 ECTS – COEFF. 5

Rédaction du mémoire – M. Aoun, M. Joubert, M. Ky-Zerbo

TC23LM4A	Il s'agit pour l'enseignant de suivre la rédaction du mémoire de master par l'étudiant.
12h TD	
Rédaction et soutenance du mémoire (A)	
coef. 3	

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences

La validation est semestrielle et comprend deux sessions.

Semestre M-S1

Durant le semestre M-S1, le contrôle se fait :

- Par des contrôles continus. Ils consistent en l'élaboration de dossiers (de 6 pages maximum) à rendre au moins trois semaines avant la session d'examens ;
- Par des contrôles oraux. Les contrôles oraux portent toujours sur l'ensemble des cours de l'Unité d'Enseignement (UE) ;
- Les LVE sont soumises aux modalités prévues par la formation LVE (contrôles en cours de semestre et/ou contrôle terminal) ;
- Le latin canonique est validée par un TM et un oral terminal ;
- L'UE d'ouverture est validée selon les modalités fixées par la composante dans laquelle ce choix est effectué. Si l'étudiant choisit le module proposé, il est validé par un contrôle continu et un contrôle oral.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. La compensation entre les notes d'une UE, affectées de leurs coefficients, s'opère à l'intérieur d'une UE, sans note éliminatoire. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

La compensation s'applique aussi entre les UE d'un même semestre. Le semestre est validé si la moyenne des UE, affectées de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20.

Semestre M-S2

Durant le semestre M-S2, le contrôle se fait :

- Par des contrôles continus. Ils consistent en l'élaboration de dossiers (de 6 pages maximum) à rendre au moins trois semaines avant la session d'examens ;
- Par des contrôles oraux. Les contrôles oraux portent toujours sur l'ensemble des cours de l'Unité d'Enseignement (UE) ;
- Par l'évaluation du rapport de stage en Officialité.
- Par l'évaluation du projet de recherche réalisé sous la responsabilité d'un enseignant de l'équipe pédagogique du Master.
- L'UE d'ouverture est validée selon les modalités fixées par la composante dans laquelle ce choix est effectué.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. La compensation entre les notes d'une UE, affectées de leurs coefficients, s'opère à l'intérieur d'une UE, sans note éliminatoire. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

La compensation s'applique aussi entre les UE d'un même semestre. Le semestre est validé si la moyenne des UE, affectées de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20.

Il y a compensation entre les semestres (M-S1 et M-S2).

La 1^{ère} année de Master en droit canonique est obtenue si la moyenne des semestres M-S1 et M-S2 est au moins égale à 10/20.

NB : La présence aux sessions d'enseignement sur place est obligatoire.

Semestre M-S3

Durant le semestre M-S3, le contrôle des connaissances se fait par :

- Un contrôle continu portant au choix sur l'UE1 ou l'UE2. Il consiste en l'élaboration d'un dossier (de 6 pages maximum) à rendre au moins trois semaines avant la session d'examens ;
- Un examen écrit de 4 heures portant sur l'UE qui n'aura pas été choisie par l'étudiant pour la réalisation du contrôle continu ;
- L'UE4 suit en matière d'évaluation des connaissances la procédure fixée par les enseignants du module.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

Il y a compensation entre l'ensemble des notes obtenues. L'étudiant valide le semestre si la moyenne générale de celles-ci, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Semestre M-S4

Durant le semestre M-S4, le contrôle des connaissances se fait par :

- Un contrôle continu (exposé oral ou travail écrit) portant sur l'UE1 et l'UE2 ;

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

Il y a compensation entre l'ensemble des notes obtenues. L'étudiant valide le semestre si la moyenne générale de celles-ci, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

L'étudiant rédige un mémoire sous la direction d'un enseignant. Le mémoire doit être remis à l'enseignant directeur du mémoire quinze jours avant la date de soutenance.

Il y a compensation entre les semestres M-S3 et M-S4.

La 2^e année de Master est obtenue si la moyenne des semestres M-S3 et M-S4 est au moins égale à 10/20.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation (contrôle continu), l'étudiant doit présenter un justificatif au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. La note est alors neutralisée par le président de jury. En revanche, en cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation (contrôles écrits et oraux, projet de recherche), l'étudiant doit présenter un justificatif au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. La note est alors neutralisée par le président de jury. En revanche, en cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

NB : La présence aux sessions d'enseignement mensuelles bloquées sur place est obligatoire.

Le diplôme de Master est délivré aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale des quatre semestres, sans pondération des semestres, égale ou supérieure à 10/20. L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master.

Une session de rattrapage est organisée pour chacun des quatre semestres du Master. Elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première. Les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage. L'étudiant qui le souhaite peut cependant renoncer aux notes supérieures ou égales à 10/20 dans les épreuves des UE non acquises à la session principale.

Les notes des épreuves supérieures ou égales à 10/20 des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Le redoublement n'est pas de droit. Toute nouvelle inscription au diplôme est subordonnée à l'autorisation du responsable du diplôme.



Notes personnelles



A series of 20 horizontal orange lines, evenly spaced, intended for writing. The lines are solid and extend across most of the page width.